

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence Mme Chantal BONNIN, Adjointe au Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 16

Présents : 13

Chantal BONNIN, Laurent ROBBE, Christophe HELLEBUYCK, Danielle AUDOIN, Christian AUDOIN, Marina WINTERS, Pascal BOURDIER, Isabelle PILLETTE, Cécile GREZ, Maxime MARCO, Odile IMBENOTTE, Stéphane PRADILLON, Yacine HOFFMANN.

Pouvoirs : Antoine CAMPAGNE à Laurent ROBBE,
Annaïck ALVAREZ FLORES à Cécile GREZ
Mathieu GODEAU à Marina WINTERS

Absentes : Emilie FAVART, Pascal DEBAUD, Marie-Anne VIVANCO.

Secrétaire de séance : Marina WINTERS

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil en date du 28 novembre 2017.

2017-12-96 Création d'emplois d'agents recenseurs

Madame la Présidente rappelle :

Les opérations de recensements vont se dérouler du 18 janvier au 17 février 2018.

La commune est divisée en 4 secteurs d'environ 200 habitations chacun (recommandation INSEE).

Les agents recenseurs sont : Maud HOFFMANN, Ernest CESARY, Valérie VERGER, Martine FROGER

Ils seront formés par l'INSEE les 08 et 15 janvier 2018.

Un suivi régulier des opérations de recensement et des agents recenseurs sera effectué par la Mairie (Sandrine MORIN, adjoint administratif et Ophélie ROSSIGNOL, secrétaire de Mairie)

Une information sera faite dans la lettre de la commune et les agents recenseurs seront présents lors des vœux du Maire.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- DE CREER, en application de l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 4 emplois d'agents recenseurs non titulaires, pour la période du 08 janvier 2018 au 23 février 2018,

- CHARGE les agents recenseurs, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- DE FIXER la rémunération des agents recenseurs comme suit :

* 1.15€ par bulletin individuel,

* 1.50€ par feuille de logement,

* 5€ par bordereau de district,

* 20€ par ½ journée de formation.

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents seront inscrits au budget communal 2018,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2017-12-97 Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement de la Lecture Publique entre le Département et la Commune

Madame la Présidente rappelle la délibération n°2015-04-37 du 21 avril 2015 par laquelle les élus ont approuvé la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le Département et la Commune de Cormery.

Elle indique que cette convention arrive à échéance et qu'il convient donc de la renouveler.

Elle rappelle que cette convention permet à la commune de bénéficier des différentes prestations du Département (formation de l'équipe de la bibliothèque, conseil, réservation de livres...).

Madame la Présidente, après lecture de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique, indique qu'elle est établie pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique ci-jointe,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de M. HELLEBUYCK

2017-12-98 Avenant à la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants

Madame la Présidente rappelle la délibération n°2017-01-01 en date du 18 janvier 2017 par laquelle les membres du conseil ont validé la convention de récupération d'animaux errants avec la Société Fourrière Animale 37. Elle indique que cette convention arrive à échéance, c'est pourquoi il est nécessaire de réaliser un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n°2017-1 de la société Fourrière Animale 37,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces de ce dossier.

2017-12-99 Lancement du marché public pour la création d'un local pour les jeunes

Madame la Présidente rappelle la délibération n°2017-09-67 choisissant le maître d'œuvre dans le cadre du projet « Local Jeunes ».

Elle indique qu'il convient désormais de lancer le marché public

Pour cela, il est donc nécessaire d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) pour la réalisation de ces travaux (CCAP, CCTP, Règlement de consultation...).

Le marché comprend 9 lots :

- * Lot n°1 : Voiries – réseaux- divers
- * Lot n°2 : Gros Œuvre - Maçonnerie
- * Lot n°3 : Menuiserie Extérieures - Serrurerie
- * Lot n°4 : Plâtrerie – Cloisons – Doublages – Isolation – Menuiseries intérieures
- * Lot n°5 : Carrelage – Faïence
- * Lot n°6 : Peinture
- * Lot n°7 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation
- * Lot n°8 : Electricité – Courants faibles
- * Lot n°9 : Désamiantage

La durée d'exécution du marché est estimée à 23 semaines.

L'estimation des travaux s'élève à 94 600€ HT

(Pour rappel, budget 2017 prévu 74 000€HT)

Plan de financement

Dépenses HT		Financement	
Travaux d'aménagement	94 600.00	CAF	24 850.00
		Réserve Parlementaire	7 000.00
		Autofinancement	62 750.00
TOTAL	94 600.00	TOTAL	94 600.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de travaux de création d'un local pour les jeunes,
- ADOPTE le Dossier de Consultation des Entreprises,
- MANDATE le Maire pour lancer la consultation en vue d'attribuer ce marché de travaux.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

Vote : 12 Pour

1 Contre (D.AUDOIN)

3 Abstentions (P.BOURDIER, M.MARCO, S.PRADILLON)

2017-12-100 Devis pour le remplacement des menuiseries de divers bâtiments

Madame la Présidente rappelle qu'en juillet 2017, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a indiqué qu'une dotation de 1 050 000€ était mobilisable sur le territoire pour des projets d'économie d'énergie, dans le cadre des « économies d'énergie dans les Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (CEE/TEPCV).

Elle indique que des devis ont été réalisés concernant la modification des menuiseries extérieures de l'école maternelle.

Le devis le plus intéressant est celui de l'entreprise Franchet d'un montant de 41 688.70€ (pour le remplacement des menuiseries côtés cour de récréation et salle de motricité).

Elle indique que ce projet peut être financé à 100% dans le cadre du CEE/TEPCV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis de l'entreprise Franchet d'un montant de 41 688.70€,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

Vote : 15 Pour

1 Abstention (M.GODEAU)

Séance levée à 20h00